

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quatorze, le 5 Mai à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ISAIA Monique représentant M. MILLION ROUSSEAU Daniel, ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean Michel), PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, LONGERON Michel, GILLY Lucien, COLLOMB Stéphane, PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, FERRON Jean, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTELE Jean Pierre et BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : MM. FRELASTRE Jean-Michel, MILLION-ROUSSEAU Daniel et M. GAMBAUDO Georges.

Délibération n° 2014/55

**OBJET : MANDAT SPECIAL : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT AU PRESIDENT.**

Monsieur LANFRANCHI Michel, Président de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye », s'est rendu à Paris, le 10 Avril 2014 pour rencontrer Maître Damien RICHARD, Avocat et assistant conseil de la Communauté dans le cadre du projet de Balnéothérapie.

Considérant qu'il convient de le défrayer des frais engendrés par ce déplacement,

Le Conseil de Communauté,  
Après Délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** la prise en charge du déplacement visé ci-dessus, aux frais réels.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2014, art 6532.

Ainsi Fait et Délibéré en séance, les Jour, Mois et An que ci-dessus.  
Pour Extrait Certifié Conforme.

Le Président,  
M. MARTIN Jacques

